



2023/09/OD/159

159/23

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la Route, notamment l'article R.411-25,
Vu la demande présentée par l'Entreprise **CONSTRUCTEL, Parc d'activité des Chênes – Route de Tramoyes à 01700 LES ECHETS (MIRIBEL)** sollicitant de prendre un arrêté de circulation alternée temporaire, secteur Saulx, Maxonchamp, Lépage et le centre, à l'occasion de travaux de remplacement de poteau à l'identique pour le compte d'orange à **88360 RUPT SUR MOSELLE, du mercredi 27 septembre 2023 et jusqu'à fin des travaux (Estimés à environ 1 mois)**.
CONSIDERANT que ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation et afin qu'ils soient exécutés dans de bonnes conditions,
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers et des entreprises :

ARRÊTE :

CIRCULATION ALTERNÉE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N° 2023/09/OD/154

ARTICLE 2 : Circulation alternée.

Lieu : secteurs Saulx, Maxonchamp, Lépage et le centre.

Dates et heures : Du mercredi 27 septembre 2023 à 08h00 et jusqu'à fin des travaux (estimés à environ 1 mois).

ARTICLE 3 : A cet effet, la signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise CONSTRUCTEL.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie Nationale de Rupt sur Moselle,
- Service de Police Municipale,
- Services Techniques,
- Centre de secours,
- Ets CONSTRUCTEL.

Fait à RUPT SUR MOSELLE, le 25 septembre 2023.

Le Maire,
Stéphane TRAMZAL

